

5

FINANCEMENT

- Aide de l'État :

Catégorie	Composition	Subvention LES diffus (en €)
1	1 pers seule	26.726
2	1 couple sauf jeune ménage	30.095
3	1 pers seule ou 1 couple + 1 enfant à charge ou 1 jeune ménage (somme des âges < 55 ans)	36.724
4	1 pers seule ou 1 couple + 2 enfants à charge	41.775
5	1 pers seule ou 1 couple + 3 enfants à charge	41.775
6	1 pers seule ou 1 couple + 4 enfants à charge	45.141

Mise à jour le 17/02/25

- Prêt social complémentaire :

Le complément de financement est constitué par un apport personnel et un prêt complémentaire garantie par le Fonds de garantie (ATRIOM). Il est possible de coupler le prêt avec un prêt à taux zéro.

ATRIOM (si prêt complémentaire)	Prêt garanti Etat, taux préférentiel, remboursement jusqu'au 85ème anniversaire, Allocation de Logement Sociale possible	Jusqu'à 40 000 €
---	--	------------------

- Prêt à taux zéro.

6

RENSEIGNEMENTS

DEAL

Service Habitat et Bâtiment Durables (HBD)
Unité Accession à la Propriété et Amélioration de l'Habitat (APAH)
Route de Saint-Phy BP 54
97102 Basse-Terre cedex

Marie-Hélène BALTUS
Tél. : 0590 99 46 34
marie-helene.baltus@developpement-durable.gouv.fr

Sylvie LACLEF
Tél. : 05 90 99 46 74
sylvie.laclef@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez les
informations sur
le site de la DEAL :



Avril 2025

L'aide à l'accession sociale à la propriété LOGEMENTS ÉVOLUTIFS SOCIAUX DANS LE DIFFUS (LESD)

Réf. Arrêté préfectoral du 08 août 2005 relatifs aux conditions particulières d'attribution des aides de l'État pour le financement de l'accession très sociale

Aide accordée par l'État à des personnes physiques à faibles revenus pour financer l'acquisition et la construction d'un logement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

1

CONDITIONS D'OCCUPATION

Engagement d'**occupation** du logement pendant 15 ans à titre de résidence principale.

Le bénéficiaire de l'aide doit être **propriétaire** du **foncier** (titre de propriété/compromis ou promesse de vente).

2

CONDITIONS DE RESSOURCES

Catégorie	Composition du ménage	Revenus annuels (en €)
1	1 pers seule	15.661
2	1 couple sauf jeune ménage	20.914
3	1 pers seule ou 1 couple + 1 enfant à charge 1 jeune ménage (somme des âges < 55 ans)	25.150
4	1 pers seule ou 1 couple + 2 enfants à charge	30.363
5	1 pers seule ou 1 couple + 3 enfants à charge	35.718
6	1 pers seule ou 1 couple + 4 enfants à charge	40.254

3

CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

Catégorie de ménage	Composition	SHOB* mini	SHOB maxi	SHA* mini
1	1 personne seule	30	50	14
2	2 personnes sans personne à charge (à l'exclusion des jeunes ménages)	40	60	28
3	3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge	50	80	42
4	4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	60	90	56
5	5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	70	100	66
6	4 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	80	110	76
Au-delà (+ 10 m ² par personne)		90	120	86

***SHOB** : Surface hors œuvre brute

***SHA** : Surface habitable

Un dépassement de la SHOB maxi peut être accepté à condition que toutes les finitions intérieures du logement aient été prévues.

Le logement dès sa livraison doit répondre aux conditions suivantes :

- Être alimenté en eau potable, raccordé au réseau d'eaux usées (ou assainissement individuel).
- Pour les finitions extérieures :
 - être enduit et peint pour assurer un aspect extérieur fini,
 - les parties en bois seront traitées.
- Pour les aménagements et finitions intérieurs :
 - les enduits intérieurs,
 - le cloisonnement et la fermeture de toutes les pièces,
 - une salle d'eau cloisonnée, fermée et ventilée avec un lavabo et une douche,
 - un WC cloisonné, fermé et ventilé indépendant de la salle d'eau excepté pour les logements de 1 ou 2 personnes (ce WC sera au minimum séparé de la cuisine ou de la pièce où sont pris les repas par un sas (double porte),
 - un espace réservé à la cuisine comprenant un évier.
- Une dalle réglée.

Les caractéristiques de l'installation électrique seront conformes aux normes en vigueur.

4

LISTE DES OPÉRATEURS AGRÉÉS

Le demandeur doit obligatoirement recourir à un opérateur agréé par l'État pour déposer sa demande de subvention auprès de la DEAL

ORGANISME	ADRESSE	COMMUNE	COORDONNÉE
CAB CONSTRUCTION	17, lot. Rocade Grand Camp	97142 ABYMES	Tel : 0590 20 46 62 Port : 0690 61 20 81 cabconstruction1@wanadoo.fr
PROMOTIONS IMMOBILIERES QUEBEC GUADELOUPE (PICQ)	15, impasse des Palétuviers Voie verte Jarry	97122 BAIE- MAHAULT	Tel : 05.90.26.94.56 lasnier.qg@orange.fr
VILLA KEOPS (PICQ)	Boulevard du Lamentin - Belcourt		Tel : 0590 32 01 09 guadeloupe@maisonskeops.com
VILLARCHIPEL (PICQ)	Impasse Sysiphe Voie Verte Jarry		Tel : 0590 95 00 00 guadeloupe@villarchipel.com
SOGWAC	56, Les Seuils n° 5602 Le Raizet	97139 ABYMES	Tel. : 0590.83.58.20 sogwac@wanadoo.fr